

## MODIFICATION DE L'ORIGINE DU FONDS

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M2 : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

### Des pièces justificatives suivantes

Justificatif de la modification de l'origine du fonds :

- Si acquisition d'un fonds ou apport :
  - ✓ Copie de l'acte d'achat du fonds (avec mention de l'enregistrement au SIE) ou du traité d'apport (Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de la société signée des deux parties).
  - ✓ journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la vente ou de l'apport ou attestation de parution avec la date de publication.  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.
  
- Si location-gérance :
  - ✓ Copie du contrat de location gérance (Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de la société signée des deux parties).
  - ✓ journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de prise en location-gérance, ou attestation de parution avec date de publication.  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.
  
- ✓ 1 requête signée en original.
  
- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

### Coût de la formalité

Frais Greffe :

- ❖ Achat d'un fonds ou apport : 93.24 euros (y compris frais de requête)  
par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE CCI LYON METROPOLE  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)